

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire Séance du mercredi 6 février 2019 à 19H HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 30 janvier 2019 Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

<u>Titulaires présents</u>: M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

<u>Titulaires absents ayant donnés pouvoir</u>: Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Bertrand ME donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN donne pouvoir à Mme Laurence PRALAT

Titulaire absent: M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Secrétaire de séance : M. Denis SEMAILLE

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du Conseil communautaire du 12 décembre 2018.

DELIBERATIONS

DELIBERATION 2019.01 PORTANT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil communautaire :

- prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire donnant lieu au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 et d'en débattre ;
- autorise le Président à prendre toutes les dispositions prescrites à l'article R5211-18-1-C du code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION 2019.02 PORTANT AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 653 725,93 euros.

Deliberation 2019.03 Portant consultation sur la demande d'affiliation volontaire de la Regie personnalisee de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Nord (Cdg59)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande d'affiliation volontaire de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Nord (Cdg59).

DELIBERATION 2019.04 PORTANT APPROBATION DE LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS (CCSA) AU SYNDICAT MIXTE ESCAUT ET AFFLUENTS (SYMEA)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA) au Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA) ainsi que la modification statutaire qui en découle.

DELIBERATION 2019.05 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DES REPAS A DOMICILE A L'ASSOCIATION ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LA COORDINATION D'ÉQUIPEMENTS MEDICO-SOCIAUX (ACCES)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de renouveler la délégation de service public, pour la gestion du service de livraison à domicile de repas pour les personnes âgées de 60 ans et plus et toute personne présentant une déficience physique même temporaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, à l'Association Association pour la Création et la Coordination d'Équipements médico-Sociaux (ACCES), située au Lieu-dit Abbaye des Guillemins à WALINCOURT-SELVIGNY (59127) à compter du 1er avril 2019 pour une durée

d'un an avec possibilité de prolongation expresse en fonction de l'avancée du projet de restauration collective intercommunal.

DELIBERATION 2019.06 PORTANT ANNULATION DE LA DELIBERATION 2018.111 PORTANT CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES ADHESIONS ET DES ACTIVITES PROPOSEES AU SEIN DE L'ÉTAPE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire annule la délibération 2018.111 du 12 décembre 2018 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des adhésions et des activités proposées au sein de l'Étape.

DELIBERATION 2019.07 PORTANT ATTRIBUTION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS A MADAME GAËLLE PONGEON

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer la Convention d'occupation domaniale de la Piscine Intercommunale de la Communauté de Communes du Pays Solesmois à Madame Gaëlle PONGEON ;
- de fixer la redevance de l'occupant au prix d'entrée des élèves de l'occupant à la Piscine Intercommunale de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;
- d'approuver le tarif des cours individuels de l'occupant à 15€ pour une durée de trente minutes ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Pour affichage A Solesmes le 8 février 2019

Le Président,

Georges FLAMENGT